

Sujet : [INTERNET] Autorisation environnementale - projet d'aménagement de l'A480 et de l'échangeur du Rondeau - Enquête publique - avis de la FRAPNA Isère

De : "> Elodia Bonel (par Internet)" <elodia.bonel@

Date : 03/10/2018 16:55

Pour : ddt-enquetepubliquea480@isere.gouv.fr



A l'attention de M. le Président de la commission d'enquête

Bonjour,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint l'avis de la FRAPNA Isère concernant le projet d'aménagement de l'A480 et de l'échangeur du Rondeau, accompagné en annexe du communiqué de presse détaillé de la FRAPNA Isère.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à nos observations. Nous restons à votre disposition.

Bien cordialement,



Elodia BONEL

*Juriste - Coordinatrice du Réseau de Veille Ecologique (ReVE),
des Sentinelles de l'environnement en Isère et en*

Rhône-Alpes

FRAPNA Isère

5 Place Bir-Hakeim, 38 000 Grenoble

04 76 42 98 16

www.frapna-38.org

— Pièces jointes : —

Avis FRAPNA EP A480 3 oct 2018 Vdef.pdf

422 Ko

Com Press FRAPNA détaillé 4-2.pdf

3,4 Mo



FRAPNA Isère

MNEI – 5 place Bir-Hakeim
38000 Grenoble
tél. 04 76 42 64 08
frapna-isere@frapna.org

Monsieur le Président de la Commission d'enquête
Enquête publique A480, Autorisation environnementale
Mairie de Grenoble
11, Boulevard Jean Pain - CS 91066
38021 Grenoble Cedex 1

Grenoble, le 3 octobre 2018

Objet : Autorisation environnementale - projet d'aménagement de l'A480 et de l'échangeur du Rondeau - Enquête publique - avis de la FRAPNA Isère

Réf. : n°107 - 1766

Contacts: Chantal Gehin - gehin.chantal@

Francis Odier - francis.odier@

Monsieur le Président de la Commission d'enquête,

La FRAPNA Isère, Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature, est une association de protection de l'environnement agréée au titre de l'article L. 141-1 du Code de l'environnement. Notre association a pour objet statutaire la défense de l'environnement sur l'ensemble du territoire du département de l'Isère. C'est à ce titre que nous avons répondu en janvier 2018 à l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique de l'aménagement de l'A480 et de l'échangeur du Rondeau, que nos représentants (Catherine Morival et Marcel Macaire) sont venus vous rencontrer le 26 septembre et que nous répondons par la présente à l'enquête publique relative à l'autorisation environnementale.

Concernant les enjeux généraux du projet, nous ne pouvons que réaffirmer notre avis de janvier 2018 :

La FRAPNA est favorable aux aménagements prévus du carrefour du Rondeau qui devraient faciliter les échanges locaux et diminuer la pollution dans ce secteur, notamment les nuisances sonores.

Cependant, l'élargissement de l'A480, sur environ 7 km en autoroute urbaine, serait contre-productif pour l'environnement et, comme on le comprend à la lecture de l'avis détaillé de l'Autorité environnementale, ne semble pas conforme à la doctrine légale Eviter Réduire Compenser, d'autant que « *le dossier n'expose pas de scénarios alternatifs au transport routier s'appuyant sur des prévisions modélisées, ce qui conduit le maître d'ouvrage à invalider les solutions alternatives, sans même les avoir étudiées* » (avis de l'Ae 2017-52, page 11).

Favoriser la circulation automobile risque de faciliter un étalement urbain très préjudiciable à l'environnement, et en particulier à la biodiversité.

Pour la présente enquête publique en vue de l'autorisation environnementale, la FRAPNA s'associe pleinement aux avis de l'Autorité Environnementale (adopté le 25 juillet 2018) et du CNPN (26 juin 2018).

Nous insistons particulièrement sur la recommandation suivante de l'Ae : « *Etudier la faisabilité technique d'un reboisement des digues sans compromettre leur stabilité et leur surveillance, pour compenser autant que possible la destruction des peuplements boisés sur place* ».

Pour nous, cette faisabilité technique est acquise comme le montrent par exemple les réalisations du SYMBHI dans le cadre du projet Isère Amont.

Le respect des forêts riveraines du Drac et de l'Isère, qui ont un rôle essentiel en tant que couloirs écologiques traversant l'agglomération et de confort pour piétons et cyclistes, est, pour la FRAPNA, incontournable. Cette bande de forêt riveraine représente le dernier couloir de nature traversant l'agglomération et sa destruction est, écologiquement, non compensable. Ces milieux sont d'ailleurs notés « à enjeux biodiversité forts » dans l'étude d'impact. Le Drac est également qualifié de « trame noire », les bandes boisées préservant la faune de la lumière artificielle nocturne (pièce E page 32).

En conséquence, nous considérons que les mesures compensatoires proposées loin de l'agglomération grenobloise ne sont pas acceptables. La FRAPNA demande que les mesures compensatoires soient réalisées sur le territoire de l'agglomération grenobloise.

Avis détaillé

Contexte :

L'été 2018 s'annonce comme le plus chaud derrière l'été caniculaire de 2003, il vient après une sécheresse de l'hiver 2016-2017 que l'on n'avait pas connue depuis cinquante ans. Tous les scientifiques s'accordent à annoncer une évolution du climat qui va rendre plus fréquents ces épisodes considérés jusque-là comme exceptionnels.

Les boisements des berges de l'Isère et du Drac constituent un corridor biologique, un poumon vert, une « usine antipollution gratuite » et un corridor de fraîcheur. C'est aussi une continuité indispensable pour le maintien de la biodiversité dans notre agglomération (oiseaux, mammifères, insectes, papillons...).

La Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature (FRAPNA) Isère s'est déjà exprimée lors de l'enquête publique fin 2017 : l'élargissement de l'A480 à 2 x 3 voies sur 7 km d'autoroute urbaine aura inévitablement comme effet de favoriser le trafic routier et d'accentuer les nuisances associées.

Nous prenons acte de l'arrêté de Déclaration d'Utilité Publique du projet A480 signé par le Préfet le 23 juillet dernier. Mais **le projet peut encore être amélioré, notamment concernant les boisements, les mesures de compensation et le suivi de la qualité de l'air.**

[†] https://www.lemonde.fr/climat/article/2018/08/28/l-ete-2018-le-deuxieme-plus-chaud-de-l-histoire-en-france_5347182_1652612.html

Association de Protection de la Nature et de l'Environnement - créée en 1972 & reconnue d'utilité publique en 1984

La FRAPNA a contribué activement aux études et enquêtes publiques de façon à limiter les impacts négatifs de ce projet sur la santé des personnes et sur la biodiversité. Lors de l'annonce de la signature d'un accord entre le Conseil départemental, la Métro, la ville de Grenoble, les services de l'Etat et l'AREA maître d'ouvrage, il était question de se limiter à l'emprise actuelle des voies, de réduire la pollution des eaux de ruissellement sur la voirie, jusque-là rejetées directement dans l'Isère et le Drac, et de limiter l'exposition des riverains au bruit de la circulation.

Les études d'impacts et l'examen approfondi du projet montrent que le projet actuel présente de nombreuses lacunes qui doivent être corrigées pour le rendre plus acceptable.

La FRAPNA se retrouve dans les réserves exprimées par la commission d'enquête le 12 mars 2018 et dans les avis du Conseil National de Protection de la Nature (CNPN) publié en juillet 2018 et de l'Autorité environnementale (N° Ae 2018-47, juillet 2018).

Voici les points principaux qui doivent être améliorés :

Impact sur les boisements

La FRAPNA rappelle que les lambeaux boisés relictuels situés le long du Drac et de l'Isère sont indispensables à la conservation de la biodiversité et du paysage ; le pouvoir épurateur des arbres, le corridor biologique pour la faune et la flore et l'ombre indispensable pour lutter contre la canicule. Il s'agit là d'un enjeu majeur pour le maintien de la biodiversité à l'échelle de Grenoble-Alpes Métropole.

Le CNPN indique : « *Il faut ici rappeler l'existence du plan de gestion de la végétation des digues de la retenue EDF de St Egrève publié en 2015 et mis en pratique en 2017/2018 par arrêté préfectoral sur le même territoire que celui du présent dossier... **Ainsi plus de 180 grands arbres de la ripisylve de l'Isère et du Drac ont été coupés. 15 arbres morts le seront prochainement et il est prévu le dessouchage de 90 arbres supplémentaires. Tout cela dans le même territoire que celui du présent dossier. Les inventaires de flore, de bryophytes et d'habitats boisés ont été réalisés en 2015 et 2016 par les bureaux d'étude Evinrude et Egis avant ces importantes coupes.***

*Ainsi l'état initial présenté aujourd'hui ne tient pas compte des coupes et dessouchage d'EDF. Il n'est donc nullement assuré ... que les arbres épargnés par le projet AREA soient encore sur pied. **Il faut totalement revoir cet état initial et les mesures d'évitement, de réduction et de compensation.*** »

Le plan de gestion de la végétation sur les digues est d'autant plus critique que les 180 arbres coupés cités par le CNPN sont la conséquence de la première année du plan où on coupe seulement les arbres reconnus dangereux car malades ou fragiles. Mais le plan s'étale sur 10 ans reconductibles et les années suivantes on va couper, selon les secteurs, la moitié ou le quart de tous les arbres existants, avec en plus un débroussaillage total (tout ce qui a un diamètre inférieur à 10 cm) et une fauche annuelle pour avoir de l'herbe rase entre les arbres. Donc ce seront en fait des milliers d'arbres qui vont disparaître sans être remplacés du fait de la fauche annuelle.

Par ailleurs, au cours des études, les collectivités se sont rendues compte de la nécessité de conforter les digues du Drac ce qui va probablement augmenter l'impact sur les boisements résiduels.

Aussi la **FRAPNA soutient la demande d'actualisation de l'étude d'impact exprimée par l'Autorité Environnementale pour que l'inventaire des boisements soit revu**, pour que l'impact global de l'arrêté préfectoral de gestion des digues, de l'élargissement de l'A480 et de la réfection des digues du Drac soit précisé et que les mesures compensatoires soient complétées.



La piste cyclable de la digue - un paradis en sursis ?

Dans cette optique, la **FRAPNA, le CNPN et l'Autorité environnementale demandent que l'on protège le corps des digues en utilisant des palplanches ou un voile étanche en béton**. Ces solutions ont été utilisées par le SYMBHI² dans le projet "Isère amont" sur plusieurs secteurs, notamment le long du campus universitaire grenoblois. Elles sont prévues sur 50 km de digues du Rhône dans le Valais suisse.

Cela permettra des replantations compensatoires sur ces digues et dans le lit du Drac et de l'Isère comme cela avait été fait lors de la construction par EDF du barrage de Saint-Egrève sur l'Isère.

Valeur et Nature des engagements de compensation

La récente loi sur la Biodiversité a remis à l'ordre du jour la séquence *Eviter Réduire Compenser*. Après avoir épuisé les actions d'évitement et de réduction des impacts, il nous faut en venir aux compensations et notamment sur les compensations pour destructions de surface boisées.

Dans les années 2010, le bord Ouest de l'A480 entre Voreppe et St Egrève, à l'amont immédiat de l'emprise du projet actuel, avait fait l'objet d'importants travaux de déboisement et défrichage par AREA et le Département. Les 4 hectares boisés détruits devaient faire l'objet d'une compensation de 1,5 hectare de plantations. Malgré plusieurs relances et de nombreuses réunions avec les associations environnementales depuis 2013, cette mesure n'est toujours pas réalisée. Aussi la FRAPNA demande, avec le CNPN, sa réalisation effective avant tous nouveaux travaux. De nouveaux délais hypothéqueraient toutes propositions de mesures compensatoires à venir.

Sur la nature des compensations, la FRAPNA remarque que les boisements riverains du Drac sont le support d'une fonction reconnue au sein de la trame verte de l'agglomération Grenobloise et que toute atteinte à ces boisements est susceptible d'impacter cette fonction.

L'Autorité Environnementale insiste d'ailleurs sur ce point en demandant le maintien du corridor biologique le long du Drac et s'interroge sur l'équivalence écologique des mesures compensatoires proposées loin de l'agglomération grenobloise avec les destructions annoncées dans le périmètre de cette dernière.

² Syndicat Mixte des Bassins Hydrauliques de l'Isère, <http://symbhi.fr/>
Association de Protection de la Nature et de l'Environnement - créée en 1972 & reconnue d'utilité publique en 1984

Impact sur la pollution de l'air

L'autorité environnementale, le CNPN et la FRAPNA, l'ADTC, la commission d'enquête publique s'inquiètent des conséquences sur la pollution de l'air d'une éventuelle augmentation du trafic routier faisant suite à l'élargissement de l'A480.

Rappelons d'ailleurs que, le 17 mai 2018, la France a été déférée devant la Cour de justice de l'Union européenne pour non-respect des seuils réglementaires de qualité de l'air. Grenoble, fait partie des 14 agglomérations particulièrement concernées par les dépassements au dioxyde d'azote.

Aussi la FRAPNA reprend pleinement à son compte la préconisation de l'Autorité environnementale : *« tirer le meilleur parti des analyses de l'Agence d'Urbanisme de la Région de Grenoble sur la relation entre l'extension de l'urbanisation et le développement des trois radiales autoroutières qui convergent sur la ville de Grenoble, et présenter les résultats de l'étude en cours sur les effets de la vitesse sur la pollution de l'air. »*

Conclusion

La FRAPNA fait remarquer que **les avis et réserves de la commission d'enquête du 12 mars 2018, du CNPN et de l'Autorité environnementale convergent et rejoignent ses préoccupations sur les dommages environnementaux provoqués par l'élargissement de l'A480.**

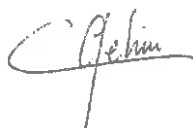
En conséquence, en prenant acte de l'arrêté de déclaration d'utilité publique, la FRAPNA Isère demande :

- L'abrogation de l'arrêté préfectoral portant approbation du plan de gestion de la végétation des digues de l'Isère et du Drac qui a pour conséquence le déboisement des digues, ainsi que l'abrogation de l'arrêté préfectoral portant dérogation à la réglementation « espèces protégées », nécessaire à l'exécution du plan.
- L'usage de techniques efficaces (Palplanches ou voile étanche en béton intégrés dans le corps des digues) pour la réfection et la gestion des digues, ce qui permettra des replantations d'arbres sur les digues. Ainsi le corridor biologique le long du Drac sera conservé ainsi que la biodiversité et l'impact positif des arbres contre la pollution et la canicule.
- L'actualisation de l'étude d'impact avant la future enquête publique en particulier sur les mesures compensatoires pour la destruction des arbres.
- La limitation de la vitesse autorisée à 70 km/h.
- L'engagement de réaliser une étude de la pollution de l'air du secteur, trois années après la mise en service de l'aménagement.

Ces demandes relèvent de l'intérêt général, pour la santé des habitants et la biodiversité de l'agglomération. Nous restons à disposition des autorités pour aider à l'amélioration indispensable du projet actuel.

En restant à votre disposition, nous vous prions d'accepter, Monsieur le Président de la Commission d'enquête, nos sincères et respectueuses salutations.

Chantal GEHIN,
Présidente FRAPNA Isère



Annexe : Communiqué de presse détaillé de la FRAPNA Isère – oct. 2018



Communiqué de Presse de la FRAPNA Isère



Aux arbres citoyens

Après un été torride et alors que se profile le réchauffement climatique devons nous laisser supprimer par les travaux d'A480 et par les gestionnaires des digues les arbres qui ombragent encore les berges de l'Isère et du Drac ?



La piste cyclable de digue un paradis en sursis ?

Un corridor écologique en voie de destruction

Les boisements des berges de l'Isère et du Drac sont aujourd'hui menacés de disparition alors qu'ils constituent un corridor biologique, un poumon vert, une usine antipollution gratuite et un corridor de fraîcheur en été contre le réchauffement climatique qui démarre. Or les gestionnaires des digues sont en train de les transformer en bande enherbée sous prétexte de sécurité et pour réduire leur coût d'entretien.

La responsabilité des services de l'État

Poussés par les services de l'État EDF et l'ADIR (association d'entretien des digues) ont engagé la suppression de milliers d'arbres sur les berges de l'Isère et du Drac ceux-ci étant accusés de déstabiliser les digues par leurs racines et de gêner leur surveillance. Le but inavoué est de remplacer les boisements actuels par de l'herbe rase ce qui permettra à terme de surveiller l'état des digues avec des drones et d'utiliser des robots faucheurs.

70 hectares de boisements supprimés en 8 ans sur les digues de l'Isère par l'ADIR

Plus de 200 km de digues bordant l'Isère, le Drac et la Romanche sont entretenus par l'ADIR (Association Drac Isère Romanche). Celle-ci applique la méthode de « Gestion de la végétation des ouvrages hydrauliques en remblai » définie dans le guide technique du même nom. Un chapitre du guide est consacré (pages 183 à 190) aux digues de l'Isère. Dans la conclusion on lit que la surface fauchée s'est accrue entre 2005 et 2013 de 70 hectares ce qui représente autant de surfaces boisées en moins à traiter ou entretenir.

Le plan de gestion en cours prévoit une coupe annuelle de 2,4 hectares et l'abattage de 290 arbres isolés par an. Cela signifie pour 2025 un supplément de 24 hectares de boisements supprimés en plus des 70 hectares précédents. Si on compte 1000 arbres par hectare de taillis cela représentera pour 94 hectares au moins 94.000 arbres de moins sur les digues mais sans doute plutôt 200 ou 300 000. Cela en plein réchauffement climatique quand on devrait planter des arbres à tour de bras.

Le plan EDF de gestion des boisements de digues

EDF a engagé en 2017 un plan de gestion des boisements qui bordent la retenue du barrage de St Egrève. Il faut savoir qu'en 1981 dans le projet de barrage a présenté les digues de la retenue devaient être totalement défrichées et recouvertes d'herbe rase fauchée chaque année. Mais sous la pression de la FRAPNA les boisements présents sur les digues ont été conservés et EDF à replanté des arbres de haute tige et des arbustes sur les digues remaniées par les travaux comme nous le voyons sur la photo ci après



Les plantations EDF de 1992 sur la digue en amont du barrage

Compte tenu de la présence de ces arbres sur les digues celles ci ont été fortement renforcées par des enrochements comme le montre la photo suivante.



La digue rive gauche en aval du barrage en 1986 avant couverture avec des limons

Ces arbres conservés et replantés sur les digues EDF se sont développés et constituent aujourd'hui un véritable corridor écologique. Ils assurent de l'ombre à la piste cyclable créée en tête de digue.



La piste cyclable actuelle en rive gauche à l'aval du barrage

En 2015 les services de la DREAL ont imposé à EDF l'étude d'un plan de gestion de cette végétation dans le but d'assurer une visibilité parfaite selon les termes employés. La finalité était d'arriver à un sol couvert d'herbe rase assurant cette visibilité parfaite selon la demande de l'administration. Il s'agissait donc d'un retour en arrière de plus de 30 ans. Ce plan a été présenté au CODERST et approuvé en octobre 2017 malgré l'opposition de la Frapna qui a été la seule à réagir. Établi sur 10 ans le plan prévoit les 3 premières années la suppression et le dessouchage des arbres dangereux mesures que ne conteste pas la Frapna. Par contre ce qui paraît inacceptable c'est que les années 4 à 9 verront l'éclaircissement par coupe des arbres restants assorti d'un débroussaillage entre les arbres rescapés et d'une fauche annuelle. Cela représente des centaines voire des milliers d'arbres détruits. Il ne restera alors plus que des arbres isolés séparés par de l'herbe. Le corridor écologique sera très dégradé et l'ombre sera plus rare. D'autre part débroussaillage et fauche annuelle empêcheront toute repousse d'arbre ou arbuste et les arbres rescapés s vont disparaître progressivement mais totalement.

Le cas le plus aberrant, celui du secteur de berge entre le barrage et Aquapole, sur lequel se situe la conférence de presse du 2 octobre 2018

Sur ce secteur (que montre la vue aérienne ci après) long de 2,2 km, la bande boisée large d'une vingtaine de mètres couvrant le flanc interne de digue est antérieure aux travaux du barrage et comporte de très beaux arbres et un sous bois diversifié.



La bande boisée en aval du lieu de conf de presse et la future aire de grand passage au dessus



Une belle bande boisée à conserver intégralement

Sur ce secteur la digue primitive a été renforcée en 1966 par le dépôt sur son flanc extérieur de matériaux issus du creusement du canal dit EDF situé entre autoroute et Isère de St Egrève au pont de Veurey et atteint une cinquantaine de mètres de largeur. Le simple bon sens dit qu'on ne devrait pas y toucher et se contenter de gérer les arbres malades ou dangereux pour les promeneurs. Or le plan de gestion en cours prévoit la coupe de 50% des arbres, un débroussaillage et une fauche annuelle. Son caractère actuel de bande boisée de naturelle avec sous bois fera place à des arbres isolés au milieu d'une pelouse, qui vont disparaître progressivement. Elle ne constituera plus un abri pour la faune alors qu'aujourd'hui sangliers et chevreuils peuvent y trouver refuge en permanence. La Frapna demande que cette bande boisée ne fasse l'objet d'aucune coupe systématique ni débroussaillage. Un sentier de pêcheur en pied de digue, associé à la piste cyclable permettra la surveillance allégée suffisante dans ce secteur sans problèmes.

Sur les autres secteurs boisés semblables du plan de gestion l'éclaircissement des arbres répond sans aucun doute au but inavoué de supprimer tous les arbres progressivement de manière indolore et sans réactions des usagers. La Frapna demande que cet éclaircissement soit abandonné.

Une aire de grand passage sur un espace naturel des berges de l'Isère qui aurait pu être replanté et constituer une mesure compensatoire pour A480

La Frapna évoque le terrain de 4 hectares occupé actuellement par des carrières, situé en aval rive droite du barrage, propriété EDF (voir la photo aérienne ci dessus). Classé en zone naturelle dans les PLU de Saint-Egrève et du Fontanil ce terrain avait pour vocation d'être restauré, replanté et constituer une mesure compensatoire en cas de besoin. Par exemple celle qui manque au projet A480. Or la Métro va y installer l'aire de grand passage pour les gens du voyage dont personne ne voulait. Pourtant la Frapna avait rappelé à l'enquête publique du projet d'aire de grand passage la vocation de ce terrain. En vain.

Un déboisement de 4 hectares entre Isère et autoroute A48 toujours pas compensé

AREA et le Conseil départemental n'ont toujours pas compensé les 4 hectares déboisés en 2006 entre autoroute et Isère entre Voreppe et St Egrève.



Stockage des arbres coupés en 2006 le long de l'autoroute

Dans l'enquête publique en cours des travaux A480-le Rondeau AREA reconnaît un impact de 5 ha sur les boisements alluviaux qui contribuent au corridor écologique constitué par le lit du Drac mais ne propose que 1,5 ha de replantations en bord d'Isère. Le reste des compensations forestières serait reporté à des dizaines de Km sur des terrains de coteaux . Cela malgré les demandes de l'autorité environnementale et du CNPN.

Au cas où cette impossibilité se révélerait exacte la Frapna fait remarquer que le périmètre des travaux A480 englobe des secteurs de la concession EDF qui vont subir des coupes d'arbres injustifiées et excessives ces prochaines années. Leur réduction généralisée sur toute la concession permettrait de compenser le déficit de replantation sur le secteur A480. Enfin il convient aussi de regarder vers le PAPI Drac.

Le PAPI Drac une nouvelle menace ou une occasion à saisir

Le PAPI Drac en cours de préparation risque d'entraîner de nouveaux déboisements mais pourrait aussi faire apparaître des possibilités de restauration du fait de la suppression évoquée du seuil de l'ILL qui abaisserait la ligne d'eau. Or la largeur du lit du Drac est importante dans le secteur aval où se situe le seuil (150 mètres contre 90 en amont). L'abaissement de la ligne d'eau engendré par la suppression du seuil devrait s'accompagner d'une réduction de la largeur du chenal et donc de l'émergence de surfaces pouvant être boisées et contribuer aux mesures compensatoires de A480. La généralisation de la pose de voile étanche ou de palplanches sur les 2 rives du Drac devrait également permettre d'augmenter les surfaces replantables.

Les solutions de voile étanche ou par palplanches

Il existe les solutions de voile étanche ciment ou palplanches pour renforcer les digues qui ont été utilisées par le Symbhi le long du campus et sont prévues sur 50 km de digues du Rhône suisse. Ces solutions autorisent la présence des arbres sur les digues et justifient une surveillance très réduite de l'état de celles ci. En Suisse nous avons l'exemple du projet de correction du Rhône sur lequel 50 km de digues sont renforcées par voile étanche ou palplanches.

Le Symbhi a utilisé le voile étanche pour la digue du campus conservant ainsi les arbres présents sur 2 km et les palplanches sur celle de Meylan la Taillat



Voile étanche posé par le Symbhi sur 2 km de digue du campus

Marcel Macaire

Octobre 2018

1 Pour infos voir : Gestion de la végétation des ouvrages hydrauliques en remblai par IRSTEA page 189 et Plan gestion EDF de la végétation des digues de la retenue du barrage de St Egrève

Sujet : [INTERNET] Avis au sujet de l'enquête publique A480

De : "> Gilles Kuntz (par Internet)" <gikuntz@

Date : 03/10/2018 16:59

Pour : ddt-enquetepubliquea480@isere.gouv.fr

101

Bonjour,

Citoyen grenoblois et ancien élu à la ville de Grenoble et à la communauté d'agglomération entre 2001 et 2014, je tiens à donner mon avis au sujet de l'enquête publique et les avis importants de l'autorité environnementale (AE) et de la Commission nationale de la Protection de la nature.

Tout d'abord, je tiens à relever comme l'a fait l'autorité environnementale le manque d'information qui empêche le public d'accéder à la compréhension complète du dossier. Je demande donc à la Commission d'enquête de transmettre les dossiers ou informations qui manquent et qui sont relevés par les autorité et commission cités auparavant :

- Des lacunes dans les inventaires de faune
- Un inventaire périmé des boisements
- La démonstration que le projet ne nuira pas au maintien à l'état de conservation favorable des espèces concernées

L'Autorité Environnementale recommande aux maîtres d'ouvrages et je m'y associe :

- d'exposer dans le dossier de manière plus explicite la distinction entre la capacité de stockage compensant les surfaces nouvellement imperméabilisées et celle compensant la totalité de l'emprise de l'infrastructure,
- d'être plus ambitieux que l'occurrence biennale, pour la gestion des épisodes pluvieux, au regard des enjeux environnementaux.

Elle recommande de préciser la localisation des points de mesure de la qualité de l'eau, en particulier des piézomètres et puits à l'aval de la tranchée du Rondeau et les modalités de prise en compte des résultats.

Sur tous ces points il apparaît que le dossier soumis à enquête est incomplet, que ce dernier est placé sur un format pdf non copiable ce qui nuit au travail d'analyse du public.

Pour toutes ces raisons, je souhaite que la fin de l'enquête soit prolongée et que s'il en était autrement je recommande d'émettre un avis DEFAVORABLE au projet d'élargissement de l'A480 soumis à enquête publique.

Je rappelle que la concertation annoncée pour ce projet a porté en 2011 sur un tout autre projet qui élargissait les voies en empiétant sur les bandes d'arrêts d'urgence sans augmenter l'emprise de la chaussée. Ce projet qui abaissait la vitesse maximale à 70 km/h préservait l'environnement des berges en les affectant au minimum.

Enfin je me permets de rappeler la loi Grenelle : La loi n°2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, impose en son article 1 : « Pour les décisions publiques susceptibles d'avoir une incidence significative sur l'environnement, les procédures de décision seront révisées pour privilégier les solutions respectueuses de l'environnement, en apportant la preuve qu'une décision

alternative plus favorable à l'environnement est impossible à un coût raisonnable. »

Où figure la démonstration des maîtres d'ouvrage que leur proposition est la meilleure pour l'environnement pour atteindre l'objectif fixé ?

Je maintiens en l'absence de ces éléments essentiels mon avis DEFAVORABLE pour ce dossier tel qu'il est soumis à enquête publique.

A Grenoble le 3 octobre 2018

Gilles Kuntz
11 rue des 3 Epis
38100 Grenoble

—
Gilles Kuntz
gikuntz@

tél 06

Sujet : [INTERNET] Enquête

De : "> Myriam Perrin (par Internet)" <perrin.myriam26@ >

Date : 03/10/2018 17:24

Pour : ddt-enquetepubliquea480@isere.gouv.fr

102

Bonjour,

Il me paraît important de considérer l'avis de la frapna sur le déboisement des berges du drac.

Par ailleurs, la coupe des arbres du parc vallier catane déjà peu nombreux est navrante...

Donc opposée au projet vous l'aurez compris.

Cordialement

Perrin Myriam

06.

Sujet : [INTERNET] objectifs non atteints

De : "> Laurent Saint-Martin (par Internet)" <lalarase@

Date : 03/10/2018 17:51

Pour : ddt-enquetepubliquea480@isere.gouv.fr

103

Bonjour,

j'ai seulement quelques minutes pour arriver a vous exposer mon avis sur la question

Je voudrais juste vous dire que les objectifs presentes dans la "Piece A, Note de presentation non tehcnique" ne seront pas atteints:

1- Fluidifier la circulation, les temps de parcours, tout en garantissant la securite des passagers.
==> Comme les analyses a long terme le montrent, la fluidification marchera a court terme .. puis l'engorgement reviendra au bout de 5 ans, vu l'appel de voiture que cela generera. C'est le meme scenario dans toutes les grandes villes.

Alors que installer 3 voies, avec la meme prise prise au sol, et donc une limitation a 70 km/H permettra la meme fluidification, .. mais sans l'appel de voiture equivalent .
==> compromis meilleur

2-Reduire l'impac sur le cadre de vie ...:

--> pendant les travaux, ce sera evidemment faux, et apres , .. meme chose que pour la fluidification: a court terme , peut etre moins de pollution , mais qui reaugmentera au bout de 5 ans ..

vite , j'envoie ,

Bonne journee !

Laurent SAINT-MARTIN

18 rue Mayen GRENOBLE

Sujet : [INTERNET] Pétition pour la réalisation d'un mur anti bruit le long de l'A480

De : "> emm.cauvin (par Internet)" <emm.cauvin@

Date : 03/10/2018 17:51

Pour : <ddt-enquetepubliquea480@isere.gouv.fr>

Copie à : <emm.cauvin@

106

Merci de considérer ma demande pour s'assurer de la présence d'un mur anti bruit tout le long de l'A480

Riverain de l'A480

Mr Emmanuel CAUVIN

32, rue Doct Greffier – 38000 Grenoble

Sujet : [INTERNET] avis enquête publique relative aux aspects environnementaux de l'A480

De : "> Loïc Perraud (par Internet)" <perraud.loic@

Date : 03/10/2018 21:30

Pour : ddt-enquetepubliquea480@isere.gouv.fr

105

Madame, Monsieur,

En tant que parent d'élève de l'école Diderot je suis soucieux de l'impact du projet d'élargissement de l'A480 sur la qualité de l'air que respireront les élèves de cette école ainsi que les riverains, déjà très exposés à la pollution liée à cet axe routier.

Je souhaite donc que soient envisagées toutes les possibilités pour réduire l'impact environnemental de cet élargissement :

- **installer des murs antipollution et antibruit** le long de tous les quartiers traversés,
- **limiter la vitesse à 70km/h**, pour réduire le bruit, la pollution, l'accidentologie, sans pénaliser les temps de trajet (+1m20s)
- **réserver les 3èmes voies aux transports collectifs et au covoiturage** pour impulser un réel développement de ces alternatives et permettre à ceux qui le peuvent de laisser leur voiture au garage.

La santé de nos enfants, et des riverains, me semble prioritaire sur les enjeux d'ordre économiques auxquels cet élargissement se propose de répondre.

Sincères salutations,

Véronique et Loïc Perraud

--

"L'avenir n'est pas ce qui va arriver mais ce que nous allons faire"

Henri Bergson

Sujet : [INTERNET] Remarques enquête publique A480

De : "> c.percin (par Internet)" <c.percin@.

Date : 03/10/2018 21:49

Pour : ddt-enquetepubliquea480@isere.gouv.fr

106

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Encore une enquête qui se termine un peu vite, car il est compliqué pour un simple citoyen de se dégager du temps pour consulter et étudier cette masse d'informations.

J'en retiens cependant une qui me parait primordiale à l'heure ou le changement climatique et les impacts enfin reconnus sur la mortalité liée à la pollution de l'air. Couper les arbres sans reboisement devient tout simplement criminel lorsque l'on connaît le rôle essentiel joué par ce couloir végétal actuel qui filtre l'air, le bruit, et rafraîchit en été.

Je suppose que vous connaissez cela mieux que moi du fait de votre expérience et votre formation.

Je ne vais donc pas m'étendre plus et vous épargner ainsi de trop longs discours.

Juste un rappel cependant:

*"Lorsque l'homme aura coupé le dernier arbre,
tué le dernier animal, pollué la dernière goutte d'eau
et pêché le dernier poisson,
alors, il se rendra compte que l'argent n'est pas
comestible."*

- Sitting BULL -

Merci par avance pour la prise en compte de ces remarques qui pourraient être plus détaillée si l'enquête était prolongée.

Bien cordialement.

Christophe PERCIN habitant de FONTAINE.

